

Variétés et pensées tirées de je ne sais où.

— On croit que les éditeurs de journaux politiques sont des ennemis personnels parcequ'ils cherchent à se noircir mutuellement ; on se trompe, ils sont fort souvent bons amis. Tandis que les musiciens qui n'ont entr'aux qu'harmonie et accords se haïssent généralement et se jaloussent au dernier point.

— *Morale comme en font certains gens.* "Ne te tons pas la jeunesse," disait, en sautant à l'eau une grenouille qui voyait un enfant ramasser une pierre.

— La langue de la femme est son épée ; elle ne la laisse jamais rouiller.

— Ne croyez pas l'homme qui dit : Je vous en fais serment ; ne vous fiez pas à celui qui met la main sur son coeur.

— Êtes-vous l'homme de la maison, disait un étranger à quelqu'un ? — Non monsieur, c'est ma femme.

— Les sots sont rarement timides.

— Les hommes à étroites cervelles sont comme les bouteilles à col étroit : moins elles contiennent plus elles font de bruit en le laissant échapper.

— Quand vous faites un marché, faites-le en règle et ne dites jamais : nous ne nous querellerons pas pour si peu.

— Il ne faut pas se fier à l'apparence : les vases les plus richement ornés chez les apothicaires ne contiennent que de l'eau colorée.

— Ne parlez à personne de vos enfants, car soyez certain que nul, excepté vous, ne s'en soucie.

— Mais, disait l'autre jour à un domestique, un marchand auquel un autre avait envoyé son compte inutilement plusieurs fois, ton maître a-t-il donc peur que je me sache qu'il me demande son argent si souvent ? Non monsieur, mais c'est lui-même qui va se sauver et qui veut faire un bon paquet.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS,

Québec, 30 août 1839.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que les deux Listes de Reclamations reconnues de Miliciens sous Location, sur l'investigation du Bureau constitué en février 1837, par le comte de Gosford alors gouverneur-en-chef, lesquelles furent publiées au temps mentionné en tête d'icelles, ainsi qu'il en est mentionné y relative, portant date du 25 juillet 1839, insérée dans tous les journaux de la province, ont été publiées de nouveau dans la Gazette Officielle du 29^e courant naissance de leur contenu, et qui n'auraient pas encore obtenu de Lettres Patentes pour les Lettres y mentionnées ; et que des copies séparées en seront, en outre, adressées aux révérends messieurs du Clergé et à d'autres personnes influentes dans la province, qui toutes sont respectueusement priées d'en faire connaître le contenu, par les moyens qu'elles jugeront convenables d'adopter, dans le lieu de leur résidence respective.

Par ordre,

JEAN LANGEVIN,

secrétaire.

Une insertion de l'avis qui précède dans chacun des autres journaux publiés dans la province, dans la langue dans laquelle ils se publient respectivement.

On a besoin à ce bureau de plusieurs jeunes gens sachant lire et écrire comme Apprentis Imprimeurs.